

Madame, monsieur,

Veillez trouver ci-dessous quelques rappels quant à l'organisation de la rentrée scolaire 2020-2021 de même que les différents documents à remplir ou à joindre pour l'inscription de votre (vos) enfant(s) aux différentes activités périscolaires et/ou extrascolaires proposées par le service ENFANCE JEUNESSE de la commune.

Les règlements de fonctionnement (périscolaire et extrascolaire), les menus proposés par le traiteur sont consultables sur le site internet de la commune www.saint-verand.fr de même que le projet éducatif de l'accueil de Loisirs ZEBULON.

Nous vous joignons aussi les différentes grilles tarifaires en vigueur pour l'année scolaire 2020-2021.

Horaires scolaires

	Matin			Durée de la pause méridienne	Après-midi			Durée de la journée
	Début des cours	Fin des cours	Durée		Début des cours	Fin des cours	Durée	
Lundi	8h30	11h30	3h	2h	13h30	16h30	3h	6h
Mardi	8h30	11h30	3h	2h	13h30	16h30	3h	6h
Mercredi								
Jeudi	8h30	11h30	3h	2h	13h30	16h30	3h	6h
Vendredi	8h30	11h30	3h	2h	13h30	16h30	3h	6h
Samedi								
Durée hebdomadaire des enseignements								24h

Services municipaux périscolaires proposés

⇒ LUNDI – MARDI – JEUDI et VENDREDI

- garderie du matin : 7h30-8h30
- garderie 11h30-12h30
- pause méridienne **avec** restauration : 11h30-13h30
- garderie du soir : 16h30-18h30

⇒ MERCREDI matin : 7h30-12h30

- possibilité d'accueil au **forfait** ou à la **séance**

- Si inscriptions à la séance : s'inscrire AVANT le lundi 23h59 précédant le mercredi (via le portail FAMILLES)
- Si inscription au forfait : s'inscrire pour le trimestre auprès de FRANCOISE DAMIER, directrice de l'ALSH AVANT le lundi 31 août 2020
↳ Précision : si forfait, pas de remboursement possible en cas d'absence de l'enfant.

ATTENTION

La municipalité se réserve le droit de mettre fin à cet accueil du mercredi matin s'il s'avérait que le nombre d'enfants reçus continuait à être inférieur à 10/séance. Ce service prendrait alors fin aux vacances de Noël.

Services municipaux extrascolaires proposés

⇒ Accueil de Loisirs ouvert 1 semaine lors des vacances d'AUTOMNE, d'HIVER, PRINTEMPS, 4 semaines en JUILLET et 1 semaine en AOUT (selon calendrier)

RENSEIGNEMENTS à fournir

- Cette année, pas de dossier à remplir à nouveau pour les enfants déjà inscrits.

Il vous est demandé de vérifier sur le portail la validité des renseignements vous concernant (adresse, mail, téléphone...) et d'y apporter les corrections nécessaires le cas échéant.

- **Fournir uniquement si possible avant le 30 juin :**

- Pages de vaccinations du carnet de santé
- Assurance Responsabilité
- Attestation de la CAF (Quotient Familial)

NB : les inscriptions aux différents services seront possibles sur le portail famille e.enfance à partir du 15/08/2020.

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire **(04 76 64 92 46)**.

Cordialement.

F. DAMIER, Directrice ALSH

